



Votants : 76
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 18 janvier 2019
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 29 janvier 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 28 janvier 2019

FINANCES ET FISCALITE – ALLOCATION D'ATTRIBUTION COMMUNAUTAIRE PREVISIONNELLE 2019

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORÉSTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marcel MOINARD, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY à Patrice VIAUD, Jacques BROSSARD à Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON à Gérard EPOULET, Fabrice DESCAMPS à Elmano MARTINS, Alain GRIPPON à Marc THEBAULT, Michel HALGAN à Sylvie DEBOEUF, Monique JOHNSON à Alain PIVETEAU, Guillaume JUIN à Alain BAUDIN, Rabah LAICHOURE à Marcel MOINARD, Marie-Paule MILLASSEAU à Sylvette RIMBAUD, Rose-Marie NIETO à Anne-Lydie HOLTZ, Michel PANIER à Jérôme BALOGE, Stéphane PIERRON à Anne BAUDOUIN, Jacques TAPIN à Pascal DUFORÉSTEL

Titulaires absents suppléés :

Titulaires absents :

Yamina BOUDAHMANI, Sophie BROSSARD, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Dominique JEUFFRAULT, Simon LAPLACE, Serge MORIN, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques BROSSARD, Jean-Luc CLISSON, Fabrice DESCAMPS, Alain GRIPPON, Michel HALGAN, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Marie-Paule MILLASSEAU, Rose-Marie NIETO, Michel PANIER, Stéphane PIERRON, Jacques TAPIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Anne-Lydie HOLTZ

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190128-C23-01-2019-DE
Date de télétransmission : 29/01/2019
Date de réception préfecture : 29/01/2019

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 28 JANVIER 2019

FINANCES ET FISCALITE – ALLOCATION D'ATTRIBUTION COMMUNAUTAIRE PREVISIONNELLE 2019

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu

L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, modifié par décret n°2013-463 du 3 juin 2013 – art.1 ;

- La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- La loi de finances 2011 et notamment son article 108 portant dérogation aux modalités de révision du montant de l'Attribution de Compensation ;
- La loi de finances rectificative 2014 n°2014-1655 du 29 décembre 2014 et notamment son article 34 modifiant les modalités de révision des attributions de compensation ;
- La délibération du 10 décembre 2018 relative aux montants définitifs des attributions communautaires 2018 ;
- La délibération du 28 janvier 2019 relative au vote du budget primitif 2019 ;
- Le rapport de la CLETC du 1er octobre 2018 approuvé, à la majorité qualifiée, par délibération des conseils municipaux,

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Adopter les montants prévisionnels des attributions communautaires pour l'année 2019, conformément au tableau ci-annexé (annexe 1). Ces montants seront ajustés, en cas d'éléments nouveaux évalués par la CLETC et validés par le Conseil d'agglomération ;
- Procéder au versement par douzième des montants d'AC dues, hormis pour les communes percevant un montant inférieur ou égal à 30 000 € dont les versements seront effectués en une seule fois.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190128-C23-01-2019-DE
Date de télétransmission : 29/01/2019
Date de réception préfecture : 29/01/2019

ATTRIBUTIONS COMMUNAUTAIRES PREVISIONNELLES 2019

	Proposition Attributions communautaires définitives pour 2018	Proposition Attributions communautaires prévisionnelles pour 2019 **
AIFFRES	220 270	219 504
AMURE *	11 693	11 631
ARCAIS *	21 642	22 421
BEAUVOIR SUR NIORT	359 150	358 950
BESSINES	177 556	178 216
BOURDET (Le) *	14 746	15 271
BRULAIN	91 115	91 648
CHAURAY	3 989 577	3 985 019
COULON	42 524	42 367
ECHIRE	188 002	186 841
EPANNES *	24 857	25 586
FORS	296 071	296 062
LA FOYE MONJAULT	106 027	105 997
FRONTENAY ROHAN ROHAN	154 020	156 347
GERMOND ROUVRE	37 637	37 398
GRANZAY-GRIPT	618 081	619 845
JUSCORPS	52 431	52 919
MAGNE	191 827	191 714
MARIGNY	164 293	165 546
MAUZE SUR LE MIGNON	509 061	510 583
NIORT	13 855 295	13 703 235
PLAINE-D'ARGENSON	163 652	164 599
PRAHECQ	918 341	918 890
PRIAIRE *	6 218	
PRIN DEYRANCON	111 657	112 620
ROCHENARD (La) *	11 989	11 885
SAINT GELAIS	132 418	131 554
SAINT GEORGES DE REX *	21 173	21 306
SAINT HILAIRE LA PALUD	128 719	129 928
SAINT MARTIN DE BERNEGOUE	99 504	99 440
SAINT MAXIRE	61 105	60 842
SAINT REMY *	23 936	23 173
SAINT ROMANS DES CHAMPS *	22 691	22 699
SAINT SYMPHORIEN	355 950	357 379
SANSAIS *	17 029	17 332
SCIECQ *	15 306	15 180
THORIGNY SUR LE MIGNON *	4 090	
USSEAU	32 852	
VAL-DU-MIGNON		45 594
VALLANS	39 259	39 819
VANNEAU IRLEAU (Le)	271 708	272 127
VILLIERS EN PLAINE	33 662	32 366
VOUILLE	104 649	102 852
	23 701 783	23 556 685

- Montants des AC arrondis à l'Euro le plus proche

* Communes dont l'AC est inférieur à 30 000 € donc versement en une seule fois.

** Ajustements 2019 liés au lissage de la compétence GEMAPI

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190128-C23-01-2019-DE
Date de télétransmission : 29/01/2019
Date de réception préfecture : 29/01/2019